

entièrement nouvelles. Le Canada continuera à participer activement à cette étude.

Les honorables députés verront d'un bon œil, je le sais, cet exercice de pronostics. En même temps, ils comprendront que si des pouvoirs nouveaux et considérables allaient être accordés à quelque organisme international, nous devrions être très certains que l'organisme en question est politiquement sain et financièrement intègre. Le Canada, ayant beaucoup misé dans la finance et le commerce internationaux, a le profond souci que les arrangements internationaux répondent pleinement et convenablement à ce qu'on exige d'eux.

Avant de terminer, qu'on me permette d'ajouter quelques mots sur les réunions annuelles de la Banque mondiale. Ces réunions ont, elles aussi, eu lieu à Tokyo la semaine dernière. La Banque est l'instrument le plus considérable d'aide pour les pays insuffisamment développés. Elle recueille la majorité de ses fonds sur les marchés universels de capitaux, moyennant la garantie collective de tous les États membres, et elle prête ces fonds à son tour à un taux d'intérêt légèrement supérieur. Depuis sa création, la Banque a été gérée de façon efficace. Bien que les charges qu'elle impose soient assez minimes, au cours des années, ses profits globaux sont devenus assez considérables. L'an dernier, ils ont atteint près de 100 millions de dollars.

La semaine dernière, à Tokyo, je me suis associé à d'autres pour approuver la proposition que 50 millions de ces profits soient remis, à titre de subvention, à une filiale de la banque qu'on appelle l'Association internationale de développement. Cet organisme fait des prêts, à des conditions extrêmement avantageuses aux pays dans le besoin. Dans le passé, tous les fonds de l'Association internationale de développement ont été fournis par 17 des États membres, y compris le Canada. Tant mieux si elle reçoit de larges souscriptions d'autres milieux.

L'A.D.I. a été fondée pour répondre au besoin croissant en capitaux étrangers qu'avaient plusieurs pays insuffisamment développés, à des conditions qui n'aggravent pas beaucoup leurs difficultés de balance des paiements. A cet égard, j'ai été heureux de pouvoir signaler à la réunion de Tokyo les conditions auxquelles l'aide extérieure du Canada est présentement fournie, comme l'a indiqué à la Chambre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 14 novembre dernier.

A Tokyo, on a consenti à des amendements secondaires à la constitution de la Banque mondiale. En ce qui concerne le Canada, ces amendements pourront entraîner des modifications à la loi sur les accords de Bretton Woods. Cette question sera déferée au ministère de

la Justice et les amendements convenables seront présentés au besoin à la Chambre en même temps que l'amendement relatif à la hausse de notre quota au Fonds monétaire international.

Lors des élections biennales des directeurs exécutifs de la Banque et du Fonds, nous avons désigné M. A. F. W. Plumptre, sous-ministre adjoint des Finances, et il a été réélu. En outre, il a été choisi par les représentants du «Groupe des dix», comme vice-président pour l'année prochaine.

M. Colin Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis certain que ceux d'entre nous qui se sont intéressés à ce problème de liquidité internationale auront été très heureux d'entendre la déclaration que vient de faire le ministre. Je me souviens que l'an dernier, au nom de la délégation canadienne à la réunion de l'Union interparlementaire tenue à Belgrade, j'ai soulevé la question et que l'assemblée, qui représentait quelque 60 ou 70 pays, a donné son appui unanime à la demande tendant à faire une étude de ce problème.

Le ministre dit qu'on a fait preuve d'une certaine prudence, comme c'est habituellement le cas dans toute réunion de banques centrales. J'espère que les banques ne se montreront pas trop prudentes, comme elles l'ont souvent été par le passé, car, bien que la liquidité internationale ne soit pas menacée pour l'instant, comme certains l'avaient craint, il est bien possible qu'une crise se fasse jour si le monde se lance dans le genre de programme de développement qu'il devra adopter pour apporter une solution au problème de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres.

J'espère que le Canada et ses représentants appuieront à fond toute proposition en vue de l'établissement d'une nouvelle unité de change international, quand le «groupe des Dix» aura terminé ses études. Il soumettra sans doute une méthode quelconque à cet égard et j'espère que le Canada sera parmi les premiers à donner son appui à la proposition.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, il est évident que si le Canada fournit 137 millions de dollars, ou à peu près, au fonds de la Banque mondiale, pour la liquidité internationale, et si les trois quarts de ces 137 millions de dollars proviennent d'obligations payables à demande, du gouvernement canadien, cela ne nous engage pas beaucoup, car cela ne coûte absolument rien au ministre des Finances de signer de nouvelles obligations du gouvernement payables à demande.

En ce qui concerne les 25 p. 100 qui restent, lesquels consistent tout simplement en représentations d'étalon-or, cela n'est qu'un déplacement de briques d'or qui ne circulent même